

Le Président

Monsieur Vincent LEONIE
Vice-Président
LIMOGES METROPOLE
19 rue Bernard Palissy
CS 10001
87031 LIMOGES Cedex 1

Limoges, le 16 janvier 2024



LM-A24-01896
31/01/2024

Monsieur le Vice-Président,

C'est avec attention que la Chambre de Commerce et d'Industrie a pris connaissance du projet de modification simplifiée n°9 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Feytiat portant sur la suppression d'un emplacement réservé.

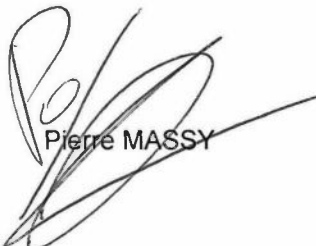
La modification simplifiée porte sur la suppression d'un emplacement réservé dans le PLU datant de 2012.

Cet emplacement réservé était destiné à permettre l'élargissement d'une voirie pour lui faire atteindre 10 mètres de large. La commune ayant choisi de ne pas acquérir la partie de foncier concernée par cette servitude et à opérer le délaissement de l'emplacement réservé, le PLU doit être modifié.

Au regard des documents présentés, on peut retenir que cette demande de modification n'aura pas d'impact sur l'environnement, la santé humaine, le cadre de vie ou encore la zone NATURA 2000.

Par conséquent, la Chambre de commerce et d'industrie de Limoges et de la Haute-Vienne émet un avis favorable sur le contenu de ce projet de modification.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Vice-Président, l'expression de mes salutations distinguées.



Pierre MASSY

